

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 837

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 57

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Pour l'application du présent titre, l'effectif salarié est déterminé... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.